



TR TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille



Désignation des membres de la CENI LES PARTISANS DU BOYCOTT ECHOUENT DANS LEUR TENTATIVE DE BLOCAGE DU PROCESSUS ELECTORAL

Interview du Ministre Gilbert Bawara

« Il faut continuer à dialoguer mais en même temps la constitution doit être respectée. Nous devons avoir des élections législatives très prochainement. »



■ JEAN-PIERRE FABRE TENTE UN AUTRE RETOUR A ADEWUI ET PROMET UNE REPONSE APPROPRIEE AUX CONTRE MANIFESTANTS DU 15 SEPTEMBRE *P 2*

■ UN MARI SURPREND SA FEMME A L'ENTREE D'UNE AUBERGE EN COMPAGNIE D'UN AUTRE HOMME *P 7*

■ Semaine de la Constitution togolaise LE M150 MET LE CAP SUR LA TRADUCTION DE LA CONSTITUTION EN EWÉ ET EN KABYÈ *P 5*

■ Journées Scientifiques Internationales de Lomé LA XV^e ÉDITION A LIEU DU 22 AU 26 OCTOBRE PROCHAIN *P 5*

■ Le Civisme Aujourd'hui L'UTILISATION DES ÉCOUILLES EN CIRCULATION EST UN DANGER *P 5*

AFRIATECH

Archivage Numérique-GED - Contrôle d'accès & Biométrie - Outsourcing

Web : www.afriatech.com E-mail : info@afriatech.com Tél. : +228 261-60-71 - Fax : +228 261-60-70

Objectif 2015 : **zéro papier !**

TR 086 du 19 oct. 2012



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

JEAN-PIERRE FABRE TENTE UN AUTRE RETOUR A ADEWUI ET PROMET UNE REPONSE APPROPRIEE AUX CONTREMANIFESTANTS DU 15 SEPTEMBRE

Le président national de l'ANC, Jean-Pierre Fabre a annoncé hier matin que le FRAC maintient sa marche au départ d'Adéwui demain samedi et si les contremainifestants du 15 Septembre dernier sortaient encore, ils « auront la réponse appropriée ». Le week end dernier, le ministre de la Sécurité avait interdit une manifestation similaire prévue pour partir d'Adéwui, estimant que selon les informations en sa possession les organisateurs auraient demandé à leurs militants de « s'armer pour Adéwui » et que

face au risque d'affrontement, il demandait la délocalisation du point de départ de la marche en attendant que l'enquête judiciaire ouverte sur les malheureux événements du 15 septembre, soit bouclée.

Ce samedi là, plusieurs manifestants présents sur les lieux ont été déçus de constater que Jean Pierre Fabre qui leur avait demandé de s'apprêter pour Adéwui, était lui-même absent. De leur côté les forces de sécurité avaient pris leur disposition pour que la manifestation ne débute à Adéwui.

Patrick NIMA

Déroulement du calendrier électoral avec la désignation des membres de la CENI LES PARTISANS DU BOYCOTT ECHOUENT DANS LEUR TENTATIVE DE BLOCAGE DU PROCESSUS ELECTORAL

Les lundi 15 et mercredi 17 Octobre dernier l'Assemblée Nationale togolaise a élu les membres de la nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Quinze des dix sept membres ont été élus en attendant le retour des deux membres du CAR qui se sont provisoirement retirés de l'institution pour exiger une clarification de la notion de l'opposition parlementaire.

Ainsi donc, trois membres représentent au sein de la CENI, la société civile, trois autres, l'opposition extraparlamentaire (proposés par le PDR, ID et la CDPA). L'administration publique y est représentée par un membre et cinq personnalités y résident pour le compte de la majorité au pouvoir. L'opposition parlementaire composée du CAR et de l'UFC est pour le moment uniquement présentée à travers les trois membres proposés par l'UFC. Le CAR ayant retiré ses deux représentants, ses deux sièges sont temporairement vacants.

Avec la recomposition de la CENI suivant le Code électoral, lui-même issu de l'Accord Politique Global, la voie est désormais balisée pour le déroulement effectif du calendrier



électoral. Elus le 14 Octobre 2007, les députés de la législature finissante, se sont officiellement installés à l'hémicycle le 13 Novembre 2012 et selon un récent arrêt de la Cour Constitutionnelle du Togo, leur mandat prend officiellement fin le 21 Novembre prochain.

La recomposition de la CENI et le démarrage de ses activités marquent le déclenchement effectif des opérations d'un processus que certains disaient difficiles eu égard aux réticences et manœuvres d'une certaine opposition pour bloquer le renouvellement de l'assemblée nationale. Le refus de plusieurs dialogues devant aboutir à un large consensus, n'a pas empêché qu'un accord soit signé à l'issue des discussions inter togolaises du 13

septembre 2012 en présence des représentants de l'UE et du PNUD. Face à la levée des blocages grâce à un consensus forcé pas aussi large qu'on l'aurait souhaité mais qui a pris en compte plusieurs préoccupations des absents, les partisans du boycott des législatives, sont désormais face au mur et contraints de choisir à nouveau entre suivre un processus qu'on ne peut légalement et raisonnablement pas suspendre ou ramer à courant tout en fondant leur espoir d'arriver au pouvoir par la contestation et la rue. En attendant, la seule certitude est que les partisans du blocage ont échoué dans leurs multiples tentatives de bloquer le processus électoral prochain.

Germain POULI

Débat sur le statut d'opposant de l'UFC LE CAR MAL PLACE POUR LANCER LE DEBAT

Le lundi 15 Octobre dernier, le CAR a cru devoir ouvrir la boîte à Pandore sur le statut d'opposant et plus particulièrement sur la notion de parti politique de l'opposition parlementaire. A cette fin, le parti dirigé par Me APEVON Dodji, successeur de Me Yaovi AGBOYIBO, ancien Premier Ministre togolais a demandé au pouvoir "de créer les conditions pour l'ouverture d'un dialogue en vue de la réalisation des réformes constitutionnelles institutionnelles, ce qui permettra de clarifier la notion de l'opposition parlementaire pour un renouvellement équilibré de la CENI".

Cette sortie maladroite du CAR n'a pas manqué de susciter une vive réaction du parti de Gilchrist Olympio qui n'est pas passé par quatre chemins pour rappeler au CAR son histoire la plus récente marqué par son passage à la primature en 2007. Si au CAR, on tente de se défendre notamment par le voie de son Secrétaire national, M. Jean KISSI, qui hier jeudi dans le Club de la Presse sur Kanal Fm, tentait vainement de convaincre sur la différence qu'il y aurait entre l'Accord Politique Global signé en 2006 et l'Accord RPT/UFC de mai 2010, il demeure cette constante que le CAR en 2007 et l'UFC en 2010 ont participé à l'action gouvernementale à travers les ministres et autres autorités administratives issues de leurs rangs respectifs. Et si partager le pouvoir en 2007 n'a pas fait du CAR, un parti de « la majorité gouvernementale », l'UFC ne saurait aujourd'hui dans les mêmes conditions être assimilée à un parti de la majorité au pouvoir.

Le CAR est donc très mal placé pour poser dans les circonstances actuelles la clarification de la notion de parti de l'opposition parlementaire. Et sa sortie n'a eu pour seul effet que de réveiller les vieux démons qui ont toujours hanté les rapports entre ces deux partis politiques de l'opposition qui se sont livrés une redoutable guerre au point où plusieurs observateurs avaient conclu que les luttes hégémoniques internes de l'opposition ont toujours fait les affaires du pouvoir qui a de tout temps profité de cette auto neutralisation dont les opposants togolais sont champions depuis 22 ans. Pour le reste l'UFC, bien qu'étant membre d'un gouvernement de partage de pouvoir, n'a pas besoin de montrer que plusieurs fois à l'Assemblée Nationale ses députés n'ont pas voté des projets de loi présentés par un gouvernement dont ils sont membres. On se rappelle récemment, la loi sur la fixation du nombre de député à 91, et plus loin le projet de loi sur le Haut Conseil de la Magistrature. Plusieurs opposants et formations de l'opposition, depuis Joseph Kokou KOFFIGOH jusqu'à Me AGBOYIBO, ont participé à des gouvernements de large ouverture, d'union nationale et de partage de pouvoir, sans pour au tant devenir des partisans ou des militants du parti au pouvoir. Une pratique qui n'est pas propre au Togo et qui a fait ses preuves dans l'attente de l'alternance dans certains pays comme le Sénégal. C'est donc un débat de chiffonnier que vient de lancer le parti d'APEVON Dodji, qui plus est, est très mal placé pour le mener.

Patrick NIMA

Après le retrait du NET, Kagbara fragilise davantage la coalition « Arc-en-ciel » et le CST « NOUS NE PARTAGEONS PAS LA STRATEGIE DE LA MARCHÉ »



La coalition « Arc-en-ciel » créée au mois de juillet en concurrence au Collectif Sauvons le Togo n'avait pas encore fini de signer son acte de naissance qu'il a connu une défection de taille : celle du Nouvel Engagement Togolais (NET) qui selon nos informations a été l'un des initiateurs de l'idée. Aujourd'hui, quelques jours seulement après le retrait définitif du NET qui a mis à mal les principaux leaders de cette coalition électorale, c'est une sortie médiatique de Bassabi Kagbara, Président du Parti Démocratique Panafricain (PDP) qui porte une estocade à la coalition sur son mode de fonctionnement. On se rappelle qu'à l'époque la pomme de discorde entre le NET et Me Apévon portait sur la décision, que Gerry Taama qualifiait d'unilatérale, de marcher aux côtés du CST les 22, 23 et 24 août. Aujourd'hui, les mots de Kagbara lors de l'émission de télé Sans détour sur la Chaîne du Futur le mardi 16 octobre sont sans ambages : « Nous ne partageons pas la stratégie de la marche ». On se demande dès lors là où Me Apévon a trouvé le consensus sur une stratégie politique qui ne figure pas sur l'agenda de la coalition dont il a la présidence. C'est la preuve évidente que les objectifs des uns et des autres au sein de cette coalition et des autres regroupements politiques sont multiformes. Bassabi Kagbara le reconnaît lui-

même puisqu'il disait : « Au sein de la coalition nous avons des objectifs différents, c'est d'ailleurs une coalition et non une fusion de partie, et nous différons aussi du CST ». Si le Président du PDP tient à préciser cette différence, on se demande pourquoi Me Apévon fait tout ce qui est dans ses cordes pour s'aligner sur les faits et gestes du Collectif Sauvons le Togo. Pourtant, il y a peu tous les observateurs de la scène politique togolaise s'accordaient pour dire du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) qu'il était l'un des partis politiques les plus enracinés dans la culture démocratique dans notre pays. Aujourd'hui, tel n'est pas le cas et on se demande si le passage de témoin entre le « bélier noir » et sa jeune génération ne s'est pas fait dans une impréparation notoire de la relève. Autant d'interrogations qui mettent à mal les capacités de Me Apévon à relever l'immense défi qui l'attend dans la conduite de l'après Agboyibo au sein du CAR.

Pour revenir à M. Bassabi Kagbara, il faut souligner qu'il a profité de ce plateau de télé pour reconnaître pour une première fois la valeur symbolique de la paix des braves intervenue entre l'Union des Forces du Changement et la majorité présidentielle. Il a salué la valeur des hommes qui ont compris que tous les conflits du monde finissent autour d'une table de négociation. Cette table qu'il appelle d'ailleurs de toutes ses forces pour tous les acteurs politiques togolais, surtout ceux qui ont fait de la marche leur stratégie politique : « Je ne doute pas de l'efficacité de la marche car chaque organisation connaît l'efficacité de sa stratégie », a-t-il ajouté avec un petit sourire au coin des lèvres. M. Kagbara a également plaidé pour une implication de la communauté internationale pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il applique les décisions issues des différents dialogues.

Paul Katassoli

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : www.togoreveil.info

Récupéré N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION

Didier ASSOGBA

Patrick NIMA

Pégy

Paul KATASSOLI

SERVICE COMMERCIAL ET

PUBLICITÉ

Aïssata TOURE

SECRETARIAT

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

INFOGRAPHIE

AHIALE Raphaël

CARICATURE

DODZI

DISTRIBUTION ET

ABONNEMENT

Tel: 22 36 18 56

ADRESSE

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail : togoreveil@togoreveil.info

TIRAGE

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

Service Compris

Interview du Ministre Gilbert Bawara :

« Il faut continuer à dialoguer mais en même temps la constitution doit être respectée. Nous devons avoir des élections législatives très prochainement. »

Suite à la désignation et au renouvellement des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante par l'Assemblée Nationale, le Ministre Gilbert Bawara a accordé une interview à nos confrères de la radio Kanal Fm. Au cours de cette interview, le ministre a salué la contribution de l'Assemblée Nationale à la poursuite du processus électoral avant de réitérer la volonté inflexible du Chef de l'Etat et du gouvernement à ne jamais rompre le fil du dialogue. Toutefois il souligne que le processus électoral qui s'est enclenché est irréversible et devra aller au bout. Nous vous proposons la transcription intégrale de cet entretien.



Alphonse KEN : Monsieur Gilbert Bawara Bonjour.

Ministre Bawara : Bonjour.

Alphonse KEN : On vient de procéder à un renouvellement complet de tous les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante malgré que vos adversaires d'en face ne s'entendent pas sur cette procédure et même l'organisation des prochaines élections. Monsieur le Ministre qu'est-ce qui motive le fait de continuer malgré ces protestations ?

Ministre Bawara : Non, vous donnez le sentiment comme s'il y avait un obstacle qui entravait le processus d'organisation des prochaines élections. Je voudrais rappeler que depuis au moins le 13 novembre 2007 et l'installation de l'actuelle Assemblée Nationale, tous les togolais et naturellement les partis politiques qui concourent à l'expression du suffrage universel savaient pertinemment que au bout de cinq années il faudrait procéder au renouvellement des élections et donc le gouvernement à une responsabilité régalienne de veiller à ce que, à intervalle régulier, non seulement les échéances constitutionnelles et le calendrier républicain soient respectés mais aussi que les modalités prévues par nos lois pour réguler la vie démocratique, le renouvellement des institutions puissent être mis en œuvre. Et donc c'est dans ce cadre là, régulier, que le gouvernement prend acte des actes qui ont été posés par l'assemblée nationale tendant au renouvellement et à la composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Donc je n'ai pas à rougir. Au contraire je me félicite et je voudrais remercier les députés pour cette contribution qu'ils sont en train d'apporter à la mise en œuvre du processus électoral.

Alphonse KEN : Est-ce que ça ne sème pas un peu la confusion du moment où on accepte aujourd'hui que le Togo est en crise et c'est justement pourquoi il y a toutes ces tentatives de dialogue et qu'il faut forcément trouver un consensus pour cette élection à venir ?

Ministre Bawara : Non, je voudrais que vous ne

vous trompiez pas sur la nature et la vocation d'un dialogue. Si des questions particulières se posent, après les élections il y aura toujours un débat, il y aura toujours un dialogue. Le fait que le gouvernement et le président de la république soient constants dans la volonté d'écoute, dans la volonté du dialogue et d'ouverture signifie que tant que ce dialogue n'est pas épuisé, il faut continuer à dialoguer mais en même temps les prescriptions de nos lois et de la constitution doivent être respectées. Nous devons avoir des élections législatives très prochainement.

Alphonse KEN : Si le dialogue n'est pas encore vidé, pourquoi ne pas s'entendre sur cette recomposition de la CENI qui fait encore un autre problème ajouté à tous ceux que ceux-là contestaient depuis peu déjà dans la rue et que maintenant la contestation va encore s'amplifier de leur côté ?

Ministre Bawara : Non la contestation ne pourra pas s'amplifier. (Intervention du journaliste : les deux membres du CAR sont partis déjà) Ecoutez, écoutez. Je vais vous dire deux choses. La loi ne peut pas faire l'objet d'interprétations divergentes à chaque fois qu'il faut l'appliquer. Le code électoral, c'est essentiellement les dispositions issues de l'Accord Politique Global. C'est ce code électoral qui a permis l'organisation des élections législatives de 2007, c'est ce code électoral qui a permis l'organisation des élections présidentielles de 2010 et entre 2010 et aujourd'hui, ce code a connu des améliorations substantielles et des avancées notables. Il n'y a pas à se mettre à interpréter à nouveau le code électoral en ce qui concerne la composition de la CENI, non. Ça, c'est la première chose que je voulais vous dire. Pour ce qui concerne l'acte posé par le CAR, je crois que c'est un non événement pour une raison toute simple. Le lundi, l'Assemblée Nationale a entamé le processus de renouvellement et de la recomposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Il y a trois semaines le président de l'Assemblée Nationale avait adressé des correspondances aux groupes parlementaires de la majorité, au groupe parlementaire UFC, au groupe parlementaire

CAR et aux non inscrits à savoir les députés de l'ANC leur demandant d'envoyer leurs représentants en vue de la recomposition de la CENI. Le CAR n'avait pas envoyé de noms. Donc rien ne me permet de dire que les personnes qui ont démissionnées auraient été élues et donc démissionner alors qu'on n'a même pas été reconduit, c'est un non événement. Et dans la lettre des deux personnes concernées du CAR, s'ils estiment que la CENI au sein de laquelle ils siégeaient n'avait plus vocation à continuer par préparer les élections c'est qu'ils contestent la légitimité de cette CENI-là. Et donc en démissionner n'a aucune importance, aucune portée.

Alphonse KEN : Quand vous parlez de ces entités justement il ya des partis de l'opposition, des partis de la majorité. Est-ce que aujourd'hui M. Bawara en tant que ministre de l'administration territoriale, la composition des partis de l'opposition ne pose pas un peu problème du moment où l'Union des Forces du Changement travaille avec vous au gouvernement sur la base certainement d'un accord, sujet qui frustre les autres partis extra parlementaires ?

Ministre Bawara : Je vous disais qu'avoir le pouvoir d'envoyer des membres à la CENI, c'est un droit qui est conféré par le code électoral. On peut en jouir, on peut également décider librement d'y renoncer. Et donc la loi a prévu des dispositions pour suppléer ou pourvoir aux défaillances de ceux qui ne seraient pas en mesure ou ceux qui auraient décidé de renoncer à la jouissance de ce droit de participer à la composition de la CENI.

Alphonse KEN : Ca veut dire qu'à ce niveau on peut toujours nommer quelqu'un d'autre à la place de ceux qui ne sont pas là ?

Ministre Bawara : Mais bien entendu. Le code électoral est très clair. Lisez les articles 10 à 16 du code électoral vous allez voir qu'il n'y a aucune lacune dans le code électoral en ce qui concerne la composition de la CENI. Maintenant pour ce qui concerne le débat aussi sans objet concernant qui est dans l'opposition parlementaire notamment, je voudrais vous rappeler ceci : en 2005 M. Edem Kodjo n'a pas perdu son statut d'opposant parce qu'il a accepté d'être Premier Ministre et de servir le pays. A l'issue de l'Accord Politique Global, M. Agboyibor n'a pas perdu pour autant sa qualité d'opposant. D'autres personnalités éminentes des partis politiques de l'opposition de la CDPA et autres ont participé à des gouvernements en maintenant leur statut d'opposant. Je ne sais pourquoi, soit ils ont une mémoire courte qui ne leur permet pas de se rappeler que depuis 2005 on a quand même des événements qui nous rappellent qu'il y a des spécificités qui nous emmènent à travailler ensemble pour apaiser le

pays, réconcilier le pays et faire un certain nombre de réformes et donc les débats concernant qui est dans l'opposition parlementaire et qui ne l'est pas n'ont aucun sens à partir du moment où nous avons choisi librement d'associer au gouvernement tous ceux qui ont envie d'apporter leur contribution pour consolider la réconciliation nationale et assurer la reconstruction et le développement de notre pays.

Alphonse KEN : Monsieur le ministre est ce que aujourd'hui oui ou non il y aura encore dialogue avec les acteurs qui vous contestent notamment dans les préparatifs de ces élections ?

Ministre Bawara : Le président de la république et le gouvernement resteront constants et persévérants dans leur volonté d'ouverture, d'écoute et de dialogue. Le dialogue doit continuer y compris jusqu'à la proclamation des résultats et même au lendemain le dialogue doit rester permanent et c'est dans cet état d'esprit que le gouvernement est aujourd'hui. Et en parallèle, il est possible aussi de poursuivre le dialogue et les concertations afin de vider les sujets qui sont pendents et qui n'ont pas encore trouvé de consensus et de compromis parce que le dernier dialogue avait quand même indiqué que le dialogue pourrait se poursuivre en ce qui concerne le découpage électoral comme le dialogue doit se poursuivre pour parvenir à des consensus et à des compromis en vue de propositions des réformes constitutionnelles.

Alphonse KEN : Les membres de la CENI votés vont prêter serment et entrer véritablement en fonction ; est ce à dire M. le ministre que la machine électorale est mise en branle et plus rien ne pourra vous arrêter ?

Ministre Bawara : Nous sommes dans un état de droit et de liberté. Il y a deux principes et deux exigences qui me paraissent essentiels. Le premier c'est la liberté de décision et de choix de chacun. Les partis politiques doivent être libres de choisir leur position par rapport aux actes et aux actions qui sont menés et les autres ont l'exigence de respecter ces positions-là. Maintenant, quelle sera la décision des partis politiques ? Vous me demandez pratiquement de me prononcer sur le sexe des anges mais je dis tout simplement chacun est libre d'adopter la position qu'il veut dans les limites et le respect de ce que permet et ne permet pas la loi à savoir qu'on peut décider de ne pas participer à des élections mais agir dans un sens qui serait en contravention avec la loi, il faut en ce moment-là être disposé à subir les effets qui sont prévues par cette même loi.

Alphonse KEN : Monsieur Gilbert Bawara merci

Ministre Bawara : C'est moi qui vous remercie.

Source Kanal Fm

Transcription Togoréveil

L'ANC est-il un parti de l'opposition parlementaire ?

LE CAR BROUILLE LES PISTES ET TENTE UN RAPPROCHEMENT AVEC LES ANCIENS DISSIDENTS DE L'UFC

Depuis l'élection par l'Assemblée Nationale des six représentants des partis politiques extraparlimentaires et de la société civile au sein de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en recomposition, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), a cru pouvoir influencer l'issue du vote des parlementaires relatif à la désignation des dix autres membres de la CENI, qui selon le Code Electoral sont issus pour une première moitié de la majorité au pouvoir et pour l'autre moitié de l'opposition parlementaire.

Au cours d'un point de presse organisé le lundi 15 Octobre, le Président national du parti, Me APEVON Dodji, a soutenu qu'en dehors du CAR et de l'ANC, tous les autres partis parlementaires sont membres du gouvernement ou soutien l'action de ce dernier. Selon lui, « est considéré comme un parti de l'opposition, tout parti ou coalition de partis politiques n'appartenant pas à la majorité parlementaire ou ne soutenant pas l'action du gouvernement ». En clair, pour le CAR, l'Union des Forces du Changement (UFC) ne

saurait avoir des représentants dans la CENI en recomposition en tant que parti de l'opposition parlementaire. Et par la même occasion le CAR estime qu'un parti comme l'ANC qui n'existait même pas au moment de l'élection de cette Assemblée Nationale doit être considéré comme un parti de l'opposition parlementaire et donc partager avec lui les cinq sièges qui reviennent de droit à l'opposition parlementaire.

Une pernicieuse sortie qui n'a rien changé à la donne puisque le parlement deux jours après a élu trois représentants de l'UFC au nombre des cinq représentants de l'opposition parlementaire à la CENI.

Mais cette tentative de brouiller les pistes a le mérite de montrer que le CAR, qui était parfaitement dans la même situation que l'UFC au lendemain de la signature de l'APG, a tout simplement tenté un rapprochement avec l'ANC qu'il a rejoint dans les rues depuis près de deux mois. Voulant avoir sa part d'électeurs sur les terres des

radicaux, le CAR a opéré un virage à 180 degré par rapport à sa position au moment de la crise interne à l'UFC et qui avait conduit à la démission des neuf députés. Me APEVON avait estimé que cette démission était valable et que les neuf signataires des lettres de démission n'avaient qu'à s'en prendre à eux mêmes. La reconnaissance de l'ANC par le CAR comme étant un parti politique de l'opposition parlementaire alors que les députés dissidents de l'UFC, aujourd'hui membres de l'ANC se définissent comme des non inscrits, est vu comme un rapprochement dont les tenants et les aboutissants sont encore à retrouver dans les calculs des leaders du CAR de plus en plus abonnés aux marches et autres sorties incendiaires sur les médias. Apparemment la recette « ANC » du radicalisme béat est contagieux, reste à savoir s'il sera bénéfique comme au temps du Président Eyadéma où l'UFC a su bâtir sa réputation sur ce genre de méthode politique.



PROMO INTERNET

HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

Du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2012

FORFAIT INTERNET

à partir de

14 150*

pour 256Kb/s

F CFA
TTC/mois

INTERNET
ILLIMITÉ
24h/24



AUTRES FORFAITS HELIM FIXE*

- Débit 512 Kb/s à partir de 21 712 FCFA TTC/mois
- Débit 1Mb/s à partir de 41 400 FCFA TTC/mois
- Débit 2Mb/s à partir de 79 580 FCFA TTC/mois

* Selon votre engagement

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Semaine de la Constitution togolaise LE M150 MET LE CAP SUR LA TRADUCTION DE LA CONSTITUTION EN EWÉ ET EN KABYÈ

C'est depuis le 12 octobre dernier que le Mouvement citoyen M150 a démarré un vaste programme pour la commémoration de la semaine de l'élaboration de la Constitution Togolaise. Décidé à défendre la loi fondamentale de la République Togolaise et les Institutions qu'elle prévoit, le M150 veut vulgariser la Constitution et la rendre accessible à toutes les couches de la société togolaise. Pour se faire, ce mouvement, constitué des journalistes et des juristes, compte faire traduire la Constitution togolaise dans les deux langues nationales les plus parlées que sont l'Ewé et le Kabyè. Le travail a été officiellement confié aux académies Ewé et Kabyè le 12 octobre dernier au cours du lancement du « projet de la traduction de la Constitution Togolaise en Ewé et en Kabyè ».

La semaine de la constitution de M150 prend fin demain 20 octobre avec une cérémonie de lancée de ballons blancs avec le slogan «



« Touche pas à mes institutions » à la place Colombe de la Paix. Plusieurs autres activités ont meublé cette semaine qui a permis à d'éminents juristes du Togo et d'ailleurs de faire des débats de haut niveau sur des sujets tels les conditions légales de réaménagement de la loi fondamentale, à la limitation du mandat présidentiel et ses conséquences juridiques, à la rétroactivité ou la non rétroactivité de la loi. Des questions sur lesquelles M. Max Kuakouvi, Me Kokou Koffigoh, Jean Adoléhoumé, Me Jean Dégli, Elysée Koupokpa, tous des juristes ont eu à donner leur point de

vue. Durant toute la semaine, les responsables de M150 ont également partagé des exemplaires de la Constitution aux élèves du Collège Protestant, du Lycée de Tokoin, du Lycée Technique d'Adidogomé, du Collège NDA et du Lycée Lomé Port. L'idée des initiateurs de la Semaine de la Constitution est de susciter un débat citoyen et intellectuel sur des sujets qui devront interpellier en chaque togolais, la conscience de la nation. Une initiative pour sortir le débat politique de l'ornière.

La Rédaction

Journées Scientifiques Internationales de Lomé LA XV^e ÉDITION A LIEU DU 22 AU 26 OCTOBRE PROCHAIN

Co organisées depuis quelques années par le Togo et le Bénin, les Journées Scientifiques Internationales sont cette année à leur 15^e édition à Lomé. L'édition de cette année qui a lieu sur le Campus Universitaire de Lomé a été annoncée à la presse ce 18 octobre au cours d'une cérémonie de lancement qui a eu lieu à l'Université de Lomé. Présidée par le Premier-vice Président de l'Université de Lomé, Professeur T. TCHAMIE, la conférence de lancement a été une occasion pour les autorités universitaires de faire le point sur la recherche à l'Université de Lomé.

Les XV^e Journées Scientifiques Internationales de Lomé (JSIL 2012) ont pour but d'apporter des solutions à l'Afrique sur des questions de l'heure qui ont trait à l'énergie, le changement climatique et également sur des épidémies du siècle auxquelles l'humanité peine à trouver des solutions idoines. Ce qui explique d'ailleurs le thème retenu qui est : « Les défis de l'Afrique et de la Science au XXI^e siècle : Pénuries d'énergie, perturbations environnementales et changements climatiques ». Les XV^e JSIL de Lomé se dérouleront du 22 au 26 octobre prochain à l'Université de Lomé. D'éminents professeurs et chercheurs des Universités du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Congo, et de bien d'autres pays africains et européens seront présents à Lomé. Plusieurs domaines scientifiques seront explorés à partir des sous thèmes à définir par le Comité d'organisation. Il s'agit des domaines des Sciences de la santé et sciences naturelles, des sciences humaines,



lettres, géographies, des sciences de l'ingénierie, des sciences exactes, etc.

L'organisation des Journées Scientifiques Internationales vise à rendre visible les travaux des chercheurs togolais. La recherche étant une fonction fondamentale de toute université, les JSIL 2012 seront donc l'occasion d'échanges entre les différents professeurs, enseignants chercheurs de plusieurs pays et de voir ce que font les autres pays dans les différents domaines. Durant les cinq jours au cours desquelles vont se tenir les 15^e JSIL, il y aura des communications thématiques, présentations des résultats de recherche, des expositions de résultats de recherche, etc. D'ores et déjà 400 participants ont été enregistrés et 580 communications sont provisoirement retenues pour les travaux en commission, soit sept (7) au total. Un programme de formation aura lieu simultanément à l'intention des jeunes chercheurs de l'UL.

Didier ASSOGBA

Le conseil des Ministres et préoccupations des étudiants LA LICENCE LMD RECONNUE ET CLASSÉE DANS L'ADMINISTRATION

C'est par un décret pris en conseil des ministres du mercredi 17 octobre que la décision qui est censée apaiser la communauté estudiantine dans son ensemble a été rendue publique. En effet les étudiants des deux universités du Togo ont accueilli avec grand soulagement l'annonce faite par le ministre Yacoubou Amadou du Travail et de l'emploi : « La Licence LMD ouvre désormais la porte au concours d'entrée à l'école de magistrature et une équivalence a été établie entre la Licence LMD et la Maîtrise classique. ». Ce décret devrait apporter un apaisement sensible dans le monde universitaire puisque dorénavant, « tout titulaire d'une Licence LMD admis à un

concours de l'administration se verra classé en catégorie A2 », a ajouté le ministre Amadou.

Ce décret fait souffler un vent de détente sur les universités de Lomé et de Kara qui ont connu au cours de l'année académique écoulée des mouvements qui ont considérablement perturbés le bon déroulement de l'année. Quand on sait que leurs revendications portaient pour l'essentiel sur les deux questions évoquées plus haut, on est en droit de présager une nouvelle année académique tranquille puisque les deux points ont connu de sérieuses avancées dans la recherche de solution.

Paul Katassoli

Le Civisme Aujourd'hui L'UTILISATION DES ÉCOUTILLES EN CIRCULATION EST UN DANGER

C'est devenu la mode pour certains concitoyens qui ont pris l'habitude de se balader en circulation avec des écouteurs dans les oreilles. Le port de ces écouteurs, casques multimédia en pleine circulation n'est plus une surprise et cela n'étonne plus personne. De par le passé, le phénomène était de l'apanage des adolescents. Depuis peu, l'utilisation des écouteurs a gagné toutes les couches d'âge. Depuis les jeunes jusqu'aux plus âgés, on observe un attachement au fait de mettre des casques et des écouteurs dans la circulation. Avoir les écouteurs dans les oreilles est devenu presque une habitude pour des automobilistes et des piétons. Cette mauvaise habitude est souvent à l'origine de certains accidents de circulation qui sont des sources de pertes en vies humaines.

Les dangers de l'utilisation permanente des écouteurs en circulation sont multiples. Les bruits que génèrent ces outils informatiques, une fois dans l'oreille, ont un effet hypnotique qui fait croire à l'individu une apparente aise et accalmie, ce qui est aux antipodes de la réalité. Conséquences, l'oubli de soi, la violation des feux tricolores, l'inattention aux klaxons, la traversée des voies dans un manque total de vigilance, etc. Tout ceci engendre des accidents et des dégâts que nous connaissons tous sans oublier les dommages que subit l'ouïe en cas d'usage excessif de ces outils technologiques. Cette utilisation abusive des écouteurs en pleine circulation lorsqu'on est un conducteur est pénalisée par le code de la route. Face au non respect de ces normes et aux nombreuses victimes que ce phénomène provoque sur le réseau routier togolais, il y a lieu pour les autorités de durcir le ton en adoptant des mesures disciplinaires pour les contrevenants.

Porter des écouteurs en circulation a des conséquences dangereuses non seulement pour le porteur mais aussi pour les autres usagers de la route. Nous devons honnêtement reconnaître que notre sécurité ainsi que celle des autres est plus importante. Prenons notre indépendance vis-à-vis de l'utilisation des écouteurs pour préserver notre vie et celle des autres.

La Rédaction

INAUGURATION DU SIÈGE DE « RE-BUILD NIGERIA INITIATIVE » PAR L'AMBASSADEUR M. S. ADOLI



L'univers des organisations communautaires, sociales et caritatives qui promeuvent la coopération bilatérale entre le Togo et les pays de la sous région vient d'enregistrer une nouvelle naissance. Il s'agit du « Re-Build Nigeria Initiative » dont le siège a été inauguré hier jeudi 18 octobre dans le quartier Aguiakomé, non loin de l'immeuble Fiata. C'est l'ambassadeur du Nigeria en personne, Son Excellence M. S. Adoli qui a présidé la cérémonie d'inauguration de ce siège qui marque également le lancement officiel de cette association.

« Re-Build Nigeria Initiative » est une association nigériane légalement enregistrée près des autorités togolaises sous le numéro 0852 dans les registres du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des

collectivités locales. Cette association dont l'acte de naissance a été signé le 28 août 2012 est un mouvement des droits civils, une organisation de solidarité qui lutte pour la démocratie, la bonne gouvernance, l'unité et la paix sociale. Elle a comme domaine d'intervention l'école, les hôpitaux et tout autre secteur où le besoin se fera sentir. L'ambassadeur du Nigeria au Togo présent sur les lieux a exhorté les promoteurs de cette association au respect de la loi de la république togolaise, condition sine que none pour une vie harmonieuse des ressortissants nigériens avec le peuple togolais qui est un peuple frère. Il s'est également réjoui des bonnes relations qui unissent les deux peuples et leurs dirigeants.

Paul Katassoli



23 Nov.
10 Déc.
2012

10^{ème}

Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



CETEF - LOME

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS
ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"

B.P. : 10058 Lome - TOGO
Tél. : (228) 22 36 07 27 / 22 30 30 48 - Fax (228) 22 26 17 54
E-mail : ceteflome@cetef.tg - Site web : www.cetef.tg

Baromètre des trahisons dans les couples UN MARI SURPREND SA FEMME A L'ENTREE D'UNE AUBERGE EN COMPAGNIE D'UN AUTRE HOMME

Certains habitants du quartier de Kagomé ont assisté le mardi dernier aux alentours de 13 heures à une scène aussi cocasse que choquante et alarmante. C'est l'auberge-bar « Alléluia » qui a servi de cadre à cette histoire à laquelle nous avons assisté par pur hasard. Au moment où nous passions devant ce bar, une violente bagarre éclate entre un trio : deux hommes et une femme. Il a fallu l'intervention d'une dizaine de voisins pour séparer les protagonistes. Le motif de la bagarre, on le devinait aisément mais il a fallu les explications de la gérante des lieux et de l'un des protagonistes de l'affaire qui n'est autre que le mari cocu pour nous situer définitivement sur le fond de l'affaire. En effet, le mari en question, K. était à son domicile avec sa femme Akoss. Après que celle-ci ait reçu un coup de fil de manière très suspecte, elle a disparu de la maison sans dire mot. Monsieur K. qui devait suspecter de tels comportements de sa moitié a immédiatement enfourché sa moto, une vespa et s'est lancé à la recherche de Akoss dans les rues qui jouxtent le domicile. Il n'a pas fallu chercher loin car après avoir manœuvré son guidon dans le sable de Kagomé, M. K. retrouve sa femme Akoss sur la terrasse qui sert d'entrée à l'Auberge Alléluia. Elle était en très bonne compagnie et s'apprêtait à doucher deux bouteilles d'Éku qu'elle avait commandé avec son hôte des lieux. M. K. est donc entré tranquillement et a ramassé les clés de la moto de son rival, le portable de sa femme et une certaine somme qui traînait sur la table. Il se retirait sans dire mot lorsque sa femme s'est jetée sur lui pour réclamer les clés de la moto. La bagarre s'est alors embrasée avec l'intervention du troisième larron

emportant quelques verres et chaises. Autre dégât, le mari cocu dans sa colère a fracassé le portable de son épouse pendant que l'invité surprise après avoir récupéré la clé de sa moto s'est éclipse sans laisser de trace. Au moment où l'atmosphère s'est calmée, nous avons aperçu un couple sortir de l'auberge, sans histoire cette fois-ci. Mais nous avons reconnu l'homme qui est légalement marié, pourtant la fille à son bras n'était nullement son épouse. Un autre cas qui aurait pu virer au drame si la femme de ce dernier se trouvait en ce moment précis devant cette auberge. Cette double situation nous emmène à réfléchir sur les trahisons au sein d'un couple. Cet homme qui sortait de cette auberge avec une femme autre que celle qu'il a légalement épousée s'est permis un commentaire pour condamner l'attitude de cette femme, une façon de se dédouaner car selon lui la trahison d'une femme est difficilement supportable pour un homme. Mais au non de quoi les hommes pensent-ils qu'ils sont les seuls habilités et investis de la capacité de cocufier leur épouse. Cette femme vient de montrer aux yeux de tous que dans un couple le baromètre de la trahison ne penche pas toujours vers les hommes. Cependant, pour des questions de morale, il serait bienséant que la sagesse gagne les foyers afin qu'ils connaissent plus de stabilité. Même si les trahisons masculines courent les rues et sont plus acceptées par la société, il faut garder à l'esprit que rien n'empêche les femmes de se livrer au même jeu que celui des hommes. Alors à bon entendeur, salut.

Pablo ZOUBE

Culture

TOGO HIP HOP AWARDS DEVIENT ALL MUSIC AWARDS

L'évènement culturel le plus en vue au Togo depuis l'année 2003 change désormais de format. Alors que plusieurs artistes hip-hoppeurs attendent impatiemment le lancement de l'édition 2012 des THH Awards pour s'inscrire, c'est un changement de nom et de format qu'a annoncé le 16 octobre les responsables de la structure organisatrice, Radio Zéphyr. En effet, c'est depuis 2003 que s'organisent les THHA. En vue de tenir compte et d'adapter ces awards aux mutations croissantes que connaît la musique togolaise et de lui proposer de nouvelles perspectives, le Comité d'organisation a décidé de transformer les Togo Hip Hop Awards en All Music Awards et ce à partir de cette année.

Même si le format a changé, l'objectif reste le même. Il s'agit de récompenser et de valoriser la musique togolaise diffusée au Togo durant une année. Les All Music Awards prennent en compte toute



sorte de musique diffusée principalement sur les médias classiques que sont la Radio, la Télévision, les sites web et les réseaux sociaux mais aussi d'autres circuits de diffusion tels que les discothèques, les maquis, les cérémonies officielles et sociales. Le nouveau format des awards permettra d'honorer les créations, les albums, les chansons, les artistes, les professionnels de la musique, les mécènes, etc.

Les All Music Awards visent donc à promouvoir la musique togolaise dans tous ses genres, encourager les artistes togolais à réaliser des productions musicales de qualité, contribuer à apporter de la valeur et de la reconnaissance au travail de grande importance réalisé par les

acteurs de la filière musicale, célébrer la musique togolaise dans toutes ses composantes, produire un évènement qui constitue un cadre qui focalise l'attention du monde sur le Togo et fait la promotion du pays à l'étranger, etc. La première édition des All Music Awards soit la 9e édition des THHA aura lieu le 22 décembre 2012 au Palais des Congrès à 14 heures. 13 catégories sont retenues pour cette première célébration. Il s'agit de : Tube de l'année, Meilleure Chanson Cool Catché, Meilleure Chanson Rap, Meilleure Chanson de musique moderne d'inspiration traditionnelle, Meilleure Chanson Rnb, Meilleure Chanson Gospel, Révélation de l'année, Découverte Hip Hop, Meilleure Artiste ou groupe de slam, Meilleur Vidéo clip de l'année, Meilleur groupe de danse Cool Catché, Meilleur groupe de danse Hip Hop, Meilleur Album. Des prix spéciaux sont également prévus.

Didier ASSOGBA

Musique :

SANTY DORIM FÊTE SES 15 ANS DE CARRIÈRE

Santy-Ateyeba Koukomaba Marie-Thérèse alias Santy Dorim qui a marqué pendant longtemps la musique togolaise fête la semaine prochaine ses 15 ans de carrière musicale. Artiste internationale de la chanson, comédienne et conteuse, Santy Dorim auteur de cinq albums qui a représenté à plusieurs reprises le Togo sur le plan international et notamment au Kora en 2009 est en train de célébrer son Jubilé de cristal entre ce 20 octobre et le 02 décembre prochain. L'information a été donnée aux journalistes au cours d'une conférence de presse le 15 octobre dernier à Lomé.

La princesse de Doufelgou ou encore la reine de Kamou a marqué l'histoire musicale du Togo entre 1996 et 2012. Santy Dorim a sorti son

premier album « Prudence » en 1996 après avoir fait l'école des grandes dames de la musique du monde entier. Elle a ensuite sorti respectivement « Yala Kpaté » en 1999, « Stop à la violence » en 2002, « ma source d'eau vive » en 2008. Celle qui a su valoriser les rythmes originaux de sa région d'origine en particulier et du Togo en général est une artiste pleine de valeurs et de compétences que le pays se doit d'exploiter encore.

La célébration des 15 ans de carrière de l'artiste est placée sous le thème « Promotion des droits des enfants surtout des jeunes filles ». Un thème qui reflète l'attachement de cette dame au grand cœur pour le respect des droits des enfants et le bien-être de ces derniers. Santy



Dorim est membre fondatrice et présidente d'honneur de l'Association Gracia-Thérèse au Secours des Enfants Miséreux (AGTSEM) dont le siège est à Sotouboua au Togo. Elle est

également membre du Centre ODAYE au service du développement communautaire.

A l'occasion de la célébration des 15 ans de carrière de l'artiste, son staff a concocté un programme à l'allure d'une tournée nationale. Demain 20 octobre, Santy Dorim va faire une action humanitaire dans le village d'Adanga. Le 26 octobre, elle sera sur scène à Sokodé dans le cadre de la fête de Tabaski. L'artiste et son staff seront à Dapaong le 16 novembre, Kara le 17 novembre, Doufelgou le 18 octobre, Kpalimé le 24 octobre. L'apothéose de la fête est prévue le 02 décembre à Lomé. L'artiste appelle les bonnes volontés à la soutenir pour la réussite de son jubilé de cristal.

Dias MISSOKO

DIMINUTION DES TAXES DOUANIERES POUR UNE FRUCTUEUSE PARTICIPATION A LA 10e FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

Pour permettre à tous les exposants une participation fructueuse à la 10ème Foire Internationale de Lomé, le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé en collaboration avec celui de l'Economie et des Finances a pris des dispositions pour que les taxations douanières soient révisées pour les participants.

- Tous les produits qui seront exposés à la Foire sont placés sous le régime d'admission temporaire (AT, REGIME S 508).
- Les produits tiers c'est-à-dire ceux non originaires des zones UEMOA et CEDEAO supporteront un taux forfaitaire de 28% en douane au lieu de 52% en vigueur sur le territoire douanier.
- Les produits originaires non agréés de l'UEMOA accompagnés du certificat de produits originaires non agréés seront exonérés de 5% du taux forfaitaire de 28%, le taux retenu est alors de 23% ;
- Les produits originaires agréés et ceux de l'artisanat traditionnel de l'UEMOA et de la CEDEAO seront exonérés du droit de douane et de la redevance statistique, ils supporteront donc un taux de 7% avec une inspection obligatoire.

A l'issue de chaque inspection par la douane togolaise, une attestation de vérification (AV) est délivrée pour les déclarations de valeurs jugées recevables. (Trois critères donc s'imposent : la qualité, la quantité et le prix). A contrario, un avis de refus d'attestation (ARA) sera délivré au déclarant.

Les dispositions du code des douanes prévoient que toute importation ou exportation de marchandises doit faire l'objet d'une déclaration en douane, même en cas d'exonération des droits et taxes.

Ladite déclaration doit être établie par les commissionnaires en douane agréés, les propriétaires des marchandises, les bénéficiaires d'un crédit d'enlèvements ;

- Au terme de la Foire, les produits non vendus devront être réexportés ou mis à la consommation après paiement des droits et taxes exigibles.
- Des laissez-passer qui seront remis aux exposants doivent être collés sur les lots de marchandises, les cars et véhicules destinés à la 10ème Foire Internationale de Lomé.

Pour permettre à tous les exposants de mieux se retrouver dans ces taxations douanières, la Foire Internationale de Lomé a son transitaire agréé auquel les exposants peuvent faire appel. Il s'agit de :

MENSTRANS-TOGO

Tel : (228) 22 22 45 76/ Fax : (228)22 22 96 26

E-mail : menstg2003@yahoo.fr ; menstgcom@yahoo.fr

TOGO CELLULAIRE

VOUS OFFRE LE MONDE

95F

L'INTERNATIONAL*

Bénin - Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Niger - Nigéria
Centrafrique - Gabon - USA - Canada - Chine - Inde - Liban
France-Belgique-Allemagne-Italie-Royaume Uni-Espagne

DU 15 SEPTEMBRE 2012
AU 15 JANVIER 2013



LE LEADER

Tarifs divisibles par pas de 20s dès la 1^{ère} minute